

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE
SEANCE DU 21 MAI 2025**

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 27 ; Pouvoirs : 2 ; Absents : 2

L'an deux Mil vingt-cinq, le vingt un mai à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul SABATINO** maire, suite à la convocation en date du 15 mai 2025.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CADIERE Christiane - CANGELOSI Laetitia- CASABURI Francine - CORTES Jeanne - COSTE Raymonde – DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole FIORI Frédéric - FERNANDEZ Danielle - GIRAUD Chantal - GUEVARA David – GUIDI Marie-Noëlle - GROBEL Pierre - JAUFFRET Michel – LAVAL Jacques - MARTINEZ Véronique - MAZADE Alain- MAISONNEUVE Régis MISSIMILLY Laurent - MONTALBAN Francis – ROSSO Viviane – SABATINO Paul - SACOMAN Roger - SALAS Aline - SOLE Jean-Pierre.

ONT DONNE POUVOIR : JUAN Annie à CORTES Jeanne - LILLO Sabine à GUEVARA David -

ABSENTS : JUAN Annie – LILLO Sabine

SECRETAIRE DE SEANCE : BONNET Marie-Claude

2025-04bis/02

DECISION DE SUPPRESSION OU DE MAINTIEN D'UN POSTE D'ADJOINT

M. le Maire expose que par délibération n°2025-03bis-01 du 07/04/2025, le Conseil Municipal a décidé de fixer à huit le nombre d'Adjoints au Maire.

A la suite du décès de Monsieur Georges ROSSO, 5^{ème} Adjoint au Maire, le Conseil Municipal doit se prononcer pour la mise en œuvre de l'une des deux options suivantes :

- La suppression d'un poste d'adjoint,
- L'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir le nombre d'adjoints à huit et d'approuver que le nouvel élu occupera le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit le 5^{ème} rang dans le tableau.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE :

ARTICLE 1 : de maintenir à huit le nombre d'adjoint

ARTICLE 2 : de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint

ARTICLE 3 : Que le nouvel élu occupera le poste de 5^{ème} adjoint

VOTE / POUR 29 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,

Paul SABATINO

